

BULLETIN

COMMUNAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

MARS 2019

N°254



OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - fax : 03 88 94 68 09 - messagerie : contact@neewiller.fr - site : www.neewiller.fr

Permanence de M. le Maire : lundi de 17h00 à 19h00 et de l'adjointe : jeudi de 10h00 à 11h00



Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, les femmes du monde entier se rassemblent pour célébrer l'intelligence, la force, le courage et la beauté des femmes. Depuis 108 ans, cette journée est l'occasion de fêter tout ce qu'ont accompli les femmes à travers le monde, indépendamment de leurs différences nationales, ethniques, linguistiques, culturelles, économiques ou politiques.

La Journée internationale de la femme, qui s'appelait à l'origine « Journée internationale de la femme travailleuse », a lieu chaque année le 8 mars. Il s'agit d'une journée importante pour célébrer les femmes à travers l'univers. Variant en fonction des différentes régions du globe, cet événement peut être l'occasion de marquer son respect, son appréciation et son amour envers les femmes ou encore de fêter leurs réalisations économiques, politiques, sociales et familiales.

Apparue en tant qu'évènement politique socialiste, cette journée, même à son origine, a mêlé les cultures de nombreux pays, principalement celles d'Europe de l'Est, de Russie et de l'ancien bloc soviétique. Dans certaines régions, cette fête a, au fil du temps, perdu de son cachet politique pour devenir simplement une occasion pour les hommes d'exprimer leur amour pour les femmes, lui donnant quelque part un parfum de Fête des mères et de St Valentin. Dans d'autres régions toutefois, son caractère politique et son lien avec les droits humains originellement évoqués par les Nations Unies ont fortement subsisté, et la prise de conscience politique et sociale des combats des femmes à travers le monde s'est poursuivie dans un esprit d'espoir et de détermination. L'histoire de son développement dans de nombreux pays aide à expliquer la situation actuelle.

En Allemagne, la première Journée internationale de la femme a été célébrée le 19 mars 1911. L'idée s'est développée en pleine période d'industrialisation et d'expansion économique rapide, menant à des protestations à l'encontre des conditions de travail. Cette année-là, près d'un million de personnes en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse ont défilé à l'occasion de cette journée consacrée aux femmes.

Guidé par la situation qui prévalait à l'époque, le mouvement des femmes s'est penché en priorité sur les questions de sécurité des travailleurs, des droits de la femme et de la paix mondiale. Entre temps, en Europe, les droits des femmes continuaient de faire l'objet d'un débat attisé par le droit de vote. Puis, à la veille de la Première Guerre mondiale, des femmes de toute l'Europe ont organisé des rassemblements pour la paix le 8 mars 1913.

Mais, ce n'est qu'à la suite d'une importante grève des ouvrières de Saint Pétersbourg au cours de la révolution russe, en 1917, que le 8 mars sera définitivement désigné comme le jour dédié aux femmes, en souvenir de leurs luttes et combats.

Il est intéressant de noter que les pays occidentaux ont été plus lents à reconnaître officiellement la Journée internationale de la femme. Finalement, ils ont célébré cette journée pour la première fois dans les années 1970.

Une date qui sera définitivement officialisée par les Nations Unies en 1977, puis en 1982 en France.

Mais aujourd'hui, nous assistons à un mouvement mondial sans précédent en faveur des droits des femmes, de l'égalité et de la justice. Sur les réseaux sociaux mais également dans la rue avec l'organisation de marches, la dénonciation du harcèlement sexuel, de la violence et la discrimination à l'encontre des femmes est engagée. L'objectif affiché est clairement d'arriver à un changement profond de la société.

Aussi, à l'occasion du 108^{ème} anniversaire de la Journée internationale de la femme, portons un regard encore plus attentionné envers les femmes qui nous épaulent au quotidien, envers ces femmes qui se battent pour la liberté, l'égalité et la fraternité à travers le monde entier.

Benoît Baumann

COMMUNE DE NEEWILLER PRES LAUTERBOURG PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26/02/2019

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme LICHTBLAU Monique comme secrétaire de séance.

Subvention pour classe verte

Le conseil municipal décide, de verser une subvention de 20 € à l'Ecole de la Fontaine à SELTZ, pour la participation d'un enfant scolarisé en classe ULIS, à la sortie « journée à Paris » le 5 février 2019.

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'exploitation d'une carrière et une station de transit de produits minéraux à Schaffhouse près Seltz et à Wintzenbach, par la société WIENERBERGER

Le Maire présente l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 autorisant la société WIENERBERGER à exploiter (renouvellement et extension) une carrière et une station de transit de produits minéraux situées à Schaffhouse-près-Seltz et à Wintzenbach.

Droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations qu'il lui a consenties, notamment en matière de Droit de Préemption Urbain, il n'a pas préempté pour le terrain

Section 18 Parcelles 252/162 et 254/175 - Section 1 parcelle 183

Avenant Paie à façon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, des éléments suivants :

La collectivité a adhéré au service « Paie à Façon » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin depuis le 1^{er} janvier 2016, en vue de la réalisation de la paie des agents et des élus.

A la suite de la mise en place du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, le Conseil **d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a adopté de nouveaux tarifs le 28 novembre 2018. Ainsi, les articles 2, 3 et 7 de la convention adoptée par délibération du 29 septembre 2015.**

Ces travaux seront rémunérés sur les bases fixées par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, soit à compter du 1er Janvier 2019 :

Traitement de la paie (par mois et par bulletin) : 8 €, soit 96 €/an

Adopté à l'unanimité

Convention fourrière animale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) exerce la compétence « Fourrière pour animaux : capture, transport, garde et restitution au propriétaire ou remise à un refuge des animaux errants, divagants ou dangereux ».

La gestion de la fourrière animale intercommunale est assurée sous forme de délégation de service public par voie d'affermage, et confiée à la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs – Section fourrière animale (SPA-SFA).

A l'occasion du renouvellement de la délégation de service public de fourrière animale de la CAH à compter du 1er janvier 2019 et pour une durée de 7 ans, il est proposé de reconduire ce partenariat avec les collectivités (communes ou EPCI compétents en matière de fourrière animale) qui le souhaitent.

En contrepartie de ses obligations, la SPA-SFA percevra une rémunération comprenant :

- Le paiement par les usagers des prestations de fourrière animale aux tarifs qu'elle a fixés (frais de garde, d'identification, de visite sanitaire, etc.) ;

- Une participation versée par chaque collectivité conventionnée, fixée à 0,50 € par habitant et par an, au titre des frais de gestion et de fonctionnement du service.

Chaque collectivité conventionnée versera également à la Communauté d'Agglomération de Haguenau une participation fixée à 0,35 € par habitant et par an, au titre de l'entretien et du renouvellement des équipements communautaires.

L'ensemble des modalités administratives, financières et opérationnelles de fonctionnement du service public de fourrière animale est formalisé dans le projet de convention et son annexe.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce projet de partenariat tripartite.

Le Conseil municipal, sur la proposition du maire

APPROUVE la reconduction d'un partenariat tripartite avec la Société Protectrice des Animaux de Haguenau et environs – Section fourrière animale et les collectivités extérieures à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (communes ou EPCI) qui le souhaitent, pour la gestion de la fourrière animale.

APPROUVE le projet de convention de gestion et son annexe.

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion et à accomplir toute formalité afférente à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Autorisation d'exploitation une installation de transit de déchets non dangereux et non inertes (des digestats liquides et solides) au lieu-dit Hasengraben à Niederlauterbach

Le Maire présente l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2018 autorisant la société SAS BIOMETHA à exploiter une installation de transit de déchets non dangereux et non inertes (des digestats liquides et solides) au lieu-dit Hasengraben à Niederlauterbach.

Désignation d'un membre pour présenter le compte administratif 2018 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne Mme LICHTBLAU Monique pour présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2018.
Adopté à l'unanimité

Compte administratif 2018 et restes à réaliser

Conformément aux articles L 181-7 et R 81-2 du code des communes, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LICHTEBLAU Monique désignée pour présenter le compte administratif, approuve le compte administratif 2018 de la commune qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	291 476,51 €
Recettes de fonctionnement :	423 917,96 €
Dépenses d'investissement :	146 467,73 €
Recettes d'investissement :	123 849,95 €

Et vote les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :

Dépenses :	43 505 €
Recettes :	0 €

Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants : Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	65 747,61 €
Résultats antérieurs reportés	66 693,84 €
Résultats à affecter	132 441,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	-22 617,78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-43 505,00 €
Besoin de financement	66 122,78 €
Affectation	132 441,45 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	66 122,78 €
Report en fonctionnement R002	66 318,67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018 pour affectation	132 441,45 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	66 122,78 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) compte-tenu du déficit des restes à réaliser	66 318,67 €
Déficit d'investissement au c/001	22 617,78 €

Adopté à l'unanimité

Compte de gestion 2018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2018 de la commune, édité par le Trésorier de Lauterbourg.

Adopté à l'unanimité

Vote des taux 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2019 :

Taxe d'habitation	14,83 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,26 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,57 %

(les taux sont identiques à ceux de 2018)

Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2019 de la commune, qui se présente comme suit avec les restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement : 391 635,67 €

Recettes de fonctionnement : 391 635,67 €

Dépenses d'investissements : 195 610,54 €

Recettes d'investissement : 195 610,54 €

Adopté à l'unanimité

Participation de la commune de Scheibehard pour l'assurance transport

Le montant de l'assurance pour le transport du regroupement pédagogique payé par la commune s'élève à 162,28 € pour 2019. Le coût est à répartir entre les communes de Néewiller et de Scheibehard.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander une participation de 81,14 € à la commune de SCHEIBENHARD.

Adopté à l'unanimité

Contrôles techniques des poteaux d'incendie

Le Maire informe le conseil municipal, que tous les poteaux d'incendie de la commune ont été vérifiés, selon la réglementation en vigueur. Un contrôle régulier (débit, pression et fonctionnement) doit être réalisé par une entreprise assermentée, au moins tous les 3 ans.

Le conseil municipal, décide de réaliser ce contrôle tous les 3 ans, et de confier cette mission à la société MARESEAU 21 Rue Principale 67160 CLEBOURG, et autorise le maire à signer les ordres de mission et le document contractuel.

Adopté à l'unanimité

Bibliothèque

Le Maire informe le conseil municipal du changement de responsable à la bibliothèque

Mme KABEL Caroline remplace Mme NUSS Elisabeth pour le fonctionnement de la bibliothèque.

Les régisseurs sont Mme KABEL Caroline et Mme GRATACOS Véronique.

Le conseil municipal fixe le prix de l'inscription à la bibliothèque à 3 € (cotisation annuelle)

Adopté à l'unanimité.

Adhésion de la commune de ROHRWILLER au Syndicat de Lutte contre les Moustiques

La commune de Rohrwiller souhaite s'engager dans la diminution de la nuisance due aux moustiques en rejoignant le Syndicat de Lutte contre les Moustiques en 2019.

Dans cette optique, le SLM67 a réalisée en 2018 une étude de faisabilité qui a démontré la totale pertinence et la possibilité de cette adhésion.

Le Comité Directeur du SLM67 du 18/01/19 a approuvé l'adhésion de la commune de Rohrwiller au Syndicat.

le conseil municipal de chaque commune membre du syndicat est invité à se prononcer sur l'admission de la commune de Rohrwiller.

Le conseil municipal de NEEWILLER/L émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de ROHRWILLER

Adopté à l'unanimité

Construction d'un auvent à la salle polyvalente

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir le projet de l'entreprise ILLIG pour la construction d'un auvent à la salle polyvalente, et autorise le maire à signer et à déposer une déclaration préalable de travaux auprès des services de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

Acquisition du véhicule Berlingo

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir un véhicule Citroën Berlingo au prix de 9 900 €

Adopté à l'unanimité

Cession du véhicule Kangoo

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de céder la voiture Kangoo de la commune, pour le prix de 250 €, et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Adopté à l'unanimité

Approbation Modification simplifiée n°2 PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord, approuvé le 28/11/2013 ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 26/04/2006 ;
- Vu la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme approuvée le 23/12/2013 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 23/10/2018 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 ;
- Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 07/11/2018 et mis à disposition du public **du lundi 7 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019 inclus** ;
- Vu l'absence d'observations formulées par le public ;

Entendu l'exposé du maire qui présente le bilan de la mise à disposition du public :

La mise à disposition du projet de modification simplifié n'a donné lieu à aucune observation du public.

Considérant que les résultats de la mise à disposition du projet ne justifient pas d'apporter de corrections au projet de modification simplifiée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide :

D'approuver modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- [Madame la Sous-Préfète chargée de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg](#).

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Décompte des charges 2018 des locataires

Le Conseil Municipal décide d'accepter les décomptes des charges des logements, et de facturer le dépassement des charges pour 2018 aux locataires.

Adopté à l'unanimité

NAISSANCE

Marilou est née le 13 février 2019

Fille de Julie BRAUN et de Florent MARCHAL

Félicitations aux parents



DECES

*Mme DECK Jeanne est décédée le 8 février 2019
à Saint-Pierre-des-Nids (Mayenne) à l'âge de 98 ans*

Sincères Condoléances à la famille

Le « BURGER BUS FOOF TRUCK » spécialiste du Hamburger avec des recettes inventives et des produits frais et de qualité sera présent de nouveau à Néewiller/L le **mercredi 6 mars 2019** de 17h30 à 20h15.

Retrouvez toutes les informations (horaire, menu,...) sur la page Facebook
[burgerbusfrance](#)



ELECTION EUROPEENNE DU 26 MAI 2019

Rappel : inscription sur les listes électorales

Dernier délai pour vous inscrire sur les listes électorales pour les élections européennes, le **jeudi 28 mars 2019**, merci de vous munir d'une pièce d'identité (ou passeport) et d'un justificatif de domicile.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie au 03 88 94 81 11 ou par mail : contact@neewiller.fr

Commune de Néewiller-près-Lauterbourg

Plan local d'urbanisme

Modification simplifiée n°2

Approbation

Par délibération en date du 26 février 2019, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la préfecture.



HARAS DE LA NEE

Dimanche 31 mars 2019

Concours de Saut d'Obstacles et Dressage Club - Prepa



SOIREE TARTES FLAMBEEES

Les Sapeurs Pompiers de Néewiller organisent leur soirée tartes flambées

le samedi 27 avril 2019.

Ils passeront le dimanche 24 mars à partir de 10h

et le mercredi 27, le soir, à partir de 18h pour vendre les cartes.



Merci pour votre soutien

RENTREE 2019/2020

Les dossiers d'inscription pour la rentrée 2019/2020 concernant les élèves de petite section sont disponibles dans les mairies des deux villages dès le mois d'avril.

Les inscriptions par rendez-vous auront lieu le 02 et 03 mai à l'école de Scheibenhard.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter les directrices du regroupement pédagogique.

Ecole de Néewiller : 03.88.54.61.79

Ecole de Scheibenhard : 03.88.54.67.07





"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas"

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papier imprimés non adressés (INA)**.

Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.

Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/ an (ADEME).

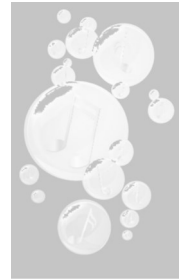
Samedi 23 mars 2019 à 20 H à la salle des fêtes de BEINHEIM

Concert de l'orchestre d'Harmonie de Beinheim avec la participation de la classe de chant l'EMMDH (Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau) 1ère partie assurée par la musique municipale de Brumath

Tarif : 10€ ; gratuit pour les -12 ans / Placement libre

Billets auprès des musiciens ou à la caisse du soir.

Renseignements : 06 79 53 71 74 / ohbeinheim@gmail.com



DES FLEURS POUR LUTTER CONTRE LE CANCER

Dans le cadre de

LA SEMAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

qui se déroulera du 18 au 24 mars 2019

une vente de **primevères** est organisée

au profit du Comité du Bas-Rhin de

la LIGUE CONTRE LE CANCER

**Mardi
19
MARS**

à LAUTERBOURG

Place de la République

de 9h à 18h



Marie-Thérèse, Régine, Simone, Marie-Odile, Monique, Marie-Claire, Sophie,
se feront un plaisir de vous accueillir

**Vous pouvez dès à présent réserver vos fleurs (2 euros pièce)
par téléphone ou par mail auprès de :**

**Marie-Thérèse NORTH | 06 11 30 72 20 ou mail: marietheresenorth@sfr.fr
Sophie HOLLER | 03 88 94 80 18 ou mail s.holler@mairie-lauterbourg.fr**

D'avance grand merci pour votre solidarité

CLUB CINEMA LAUTERBOURG

SAMEDI 9 MARS 2019



17h : Spider-Man : New Generation / Animation à partir de 6 ans / Durée : 1h57

Spider-Man : New Generation suit les aventures de Miles Morales, un adolescent afro-américain et portoricain qui vit à Brooklyn et s'efforce de s'intégrer dans son collège...



20h : Amanda / Drame / Durée : 1h47

Paris, de nos jours. David, 24 ans, vit au présent. Il jongle entre différents petits boulots et recule, pour un temps encore, l'heure des choix plus engageants. Le cours tranquille des choses vole en éclats quand sa sœur aînée meurt brutalement. Il se retrouve alors en charge de sa nièce de 7 ans, Amanda.

SAMEDI 23 MARS 2019



17h : Pachamama / Animation à partir de 6 ans / Durée : 1h12

Tepulpa et Naïra, deux petits indiens de la Cordillère des Andes, partent à la poursuite de la Huaca, totem protecteur de leur village, confisqué par les Incas. Leur quête les mènera jusqu'à Cuzco, capitale royale assiégée par les conquistadors.



20h : Qu'est ce qu'on a encore fait au bon Dieu ? Comédie / Durée : 1h39

Le retour des familles Verneuil et Koffi au grand complet ! Claude et Marie Verneuil font face à une nouvelle crise. Leurs quatre gendres, Rachid, David, Chao et Charles sont décidés à quitter la France avec femmes et enfants.

SUR LES SENTIERS DU THÉÂTRE

Samedi 02 mars 2018 : Concert participatif à 17h / Au foyer Sonnenhof à Sultz-Sous-Forêts /
Tout public / Tarif : GRATUIT

Rejoignez le concert participatif avec l'Ensemble Virévolte et découvrez l'univers du cri sous toutes ses formes !

Strasbourg.eu
eurometropole

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



L'Eurométropole de Strasbourg, le Région Grand Est et l'Etat ont décidé de réaliser une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin. Le pilotage de la démarche est assuré par l'ADEUS et la réalisation de l'enquête a été confiée à la société ALYCE.

L'enquête sera effectuée par téléphone. Les ménages sollicités pour répondre à cette enquête seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits des individus concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous, lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

CHANGEMENT D'HORAIRE DES BUREAUX D'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SELTZ-LAUTERBOURG

Horaires de l'Office de Tourisme du Pays de Seltz-Lauterbourg :

Bureau de Seltz :

- *de juin à août, du lundi au vendredi,*

*au 2 avenue du Général Schneider de 9h30 à 12h30

*au point Info Bac de 14h à 18h

-*de septembre à mai, du lundi au jeudi, et le samedi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30*

Bureau de Mothern :

*de mi-mai à fin août, du lundi au vendredi, de 14h à 18h

*de septembre à mi-mai, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

Bureau de Lauterbourg :

*de mi-mai à fin août, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h, et le samedi de 9h30 à 12h30

*de septembre à mi-mai, du lundi au vendredi, de 9h à 12h

Lundi 4 mars 2019 : Marché trimestriel au centre ville de Seltz.

Dimanche 10 mars 2019 : Marche populaire à la salle des fêtes de Niederlauterbach organisée par La Croix Blanche. Accessible à tous, même aux plus jeunes enfants. Qu'y a-t-il de mieux pour découvrir les richesses de la région tout en se ressourçant pleinement. Des circuits 5km et 10km ont été balisés à cet effet. Tarif : 2€. Après l'effort le réconfort. Un estomac de porc farci au prix de 10€ et une petite restauration sera servie dans la salle des fêtes dès votre arrivée. Départ de 8h à 12h.

Dimanche 17 mars 2019 : Venez découvrir les entiers pédestres (balisés par le CV) du territoire. Une randonnée ouverte à tous, rendez-vous devant la mairie de Croettwiller (21, rue principale). Nous partirons) la découverte du sentier pédestre « circuit de Croettwiller », balisé anneau rouge par le CV, avec un intervenant local. Départ : 9h30 Distance : 5 km.

Vendredi 22 mars 2019, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer organise une balade crépusculaire, de vous immerger dans cette forêt chargée d'histoire et de partir à la rencontre de ses hôtes nocturnes. Chevreuils, renards ou blaireaux seront peut-être, au RDV. Peut-être entendrons-nous aussi le chant de la hulotte, la plus commune des chouettes.

Prévoir une tenue vestimentaire adaptée au condition météo, une bonne paire de chaussure, une lotion anti-moustiques.

Heure et lieu de RDV seront communiqués à l'inscription (obligatoire auprès de l'office de tourisme au bureau de Seltz, au 03.88.05.59.79. Tarifs : adulte : 6€, -15 ans : 5€, -de 6ans gratuit.

Dimanche 31 mars 2019 : Dans la salle polyvalente de la Lauter à Lauterbourg, de 13h à 17h, bourse aux vêtements, jouets et puériculture organisée par l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire. Prix de la table : 10€. Vente de café-gâteau, sur place ou à emporter. Informations et renseignements au 06 52 25 22 88 ou par mail agnes@jagerhorn.com

Associations des arboriculteurs de Niederlauterbach et environs

Cours de taille :

Samedi 02 mars 2019 à 14h à **Beinheim**. Rendez-vous devant l'école primaire.

Samedi 02 mars 2019 à 14h à **Scheibenhard**. Avec l'association Arboricole de Scheibenhard. Rendez-vous au verger derrière l'église.

Samedi 9 mars 2019 à 14h à **Niederroedern**. Rendez-vous au parking de la mairie.

Samedi 16 mars 2019 à 14h à **Munchhausen**. **Cours de taille pour débutants**. Rendez-vous au verger école



URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg

03 88 07 12 89 à Mothern

Masseurs / Kinésithérapeutes : Sophie SCHMITT (à domicile) 06 82 14 31 19 - Mothern

Cabinet de kinésithérapie à Lauterbourg :

* cabinet du Parc - 5, rue du Faubourg / 03 88 94 81 07

* cabinet à la gare - 3b, place de la Gare / 03 68 03 29 74

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94/philippepons67@sfr.fr

PHARMACIE DE GARDE : MARS 2019

Samedi 02/03 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Dimanche 03/03 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Samedi 09/03 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG

Dimanche 10/03 : Ph. Jaehn - LAUTERBOURG

Samedi 16/03 : Ph.. Centrale - WISSEMBOURG

Dimanche 17/03 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Samedi 23/03 : Ph. de Betschdorf - BETSCHDORF

Dimanche 24/03 : Ph. de l'Europe - WISSEMBOURG

Samedi 30/03 : Ph. des Thermes - MERKWILLER/PECHELBRONN

Dimanche 31/03 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

LES ADRESSES UTILES



A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22,
Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg. Permanences tél. : 03 88 68 37 00 (les jours ouvrables de 9h à 12h)

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Centres médico-sociaux : Wissembourg : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 Lauterbourg : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Conciliateurs de justice Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.



Déchetterie Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-12h et 13h30-17h

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 /
adresse mail : sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr

Infobest Pamina 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Mairie de Lauterbourg : du lundi au jeudi de 8h à 12 h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h (pour les cartes d'identités + passeports).

Office du tourisme : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 14h-18h, et le samedi de 9h30-12h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach du lundi au vendredi 14h00-18h00.

PLU : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

Ramontage La Brosse d'Alsace : **Bitz Ramontage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h et Feisthammel Quentin 19, rue des faisans 67 120 Duttlenheim.

Entreprise de ramontage : **Giedinger SARL** 31, rue des Tilleuls 67470 Mothern Tél. : 03.88.94.39.54

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

Urgences : électricité 03 88 18 74 00 / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09